

Assemblée du 4 avril 2011 (19)

Assemblée des membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique de Honfleur tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 4 avril 2011 à 19 heures 30.

Présences

A cette assemblée sont présents les membres du conseil municipal, à savoir Mesdames Nancy Brisson et Huguette Savard ainsi que Messieurs Pascal Gauthier, Gilles Cayouette, Francis Tremblay et Mario Desbiens, faisant tous partie du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Georges Bouchard, maire.

Résolution #1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que lu et modifié et de garder l'item varia ouvert. L'ordre du jour se détaille comme suit :

01. Prière d'ouverture
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2011
04. Correspondance
05. Acceptation des comptes
06. Travaux de modification entrée électrique hôtel de ville (soumission)
07. Collecte des ordures et recyclage rue Lindsay (autorisation)
08. Évolution des dossiers et projets en cours
 - a) Préco soumissions 2 mai : pavage, 3 mai : trottoirs, 4 mai : location
 - b) Travaux réfection du gymnase de l'école à frais partagés (confirmer)
09. Rapport des comités et représentations
 - a) Travaux publics (goût de l'eau potable, voirie, matériel et équipements)
 - b) Service incendie (rapport mensuel, états financiers 2010)
 - c) Urbanisme
 - formation CCU (candidatures reçues)
 - projet de villégiature Serge Lindsay
 - règlement 306-11 certificat de conformité reçu
 - d) Loisirs
 - e) MRC, comité, regroupement de services, autres dossiers
 - f) Régie intermunicipale secteur Nord
 - g) Autres comités (bienvenue, autres)
10. Mentions à l'item varia
 - a) états financiers
 - b) entretien de la passerelle
 - c) conciergerie
 - d) motion de sympathies
 - e) coop jeunesse de services
 - e) site internet
 - f) culture pour tous
 - g) village relais
 - h) bio masse (chauffage)
 - i) estrades
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Résolution # 2 Adoption du procès-verbal du 7 mars 2011

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité des membres d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 7 mars 2011 tel qu'il a été rédigé. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

CORRESPONDANCE

1. **Société Canadienne du Cancer.** Demande de commandite.
2. **Mario Yelle.** Ce propriétaire et ceux avoisinants de la résidence du 121 rue St Jean sont écoeurés de l'odeur nauséabonde et des chiens qui aboient à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. La maison sert de chenil et ils veulent que quelque chose se fasse pour que ça arrête.
3. **Régie des Alcools.** Une demande de permis d'établissement pour vente d'alcool a été déposée au nom de RELAIS CHEZ NICK-0 (anciennement Sonerco). Y a-t-il une opposition quelconque de la part de la municipalité? Le document d'information est affiché au babillard municipal.
4. **Marco Tremblay.** Demande adressée à la municipalité en vue de modifier le PIIA couvrant le secteur du chemin des Patriotes en vue de permettre la construction ou l'aménagement d'un logement supplémentaire à une résidence existante de ce secteur et ultérieurement la possibilité de le faire pour d'autres résidences de villégiature.
5. **MRC de Lac St Jean Est.** Informations sur le fonds de soutien aux territoires en difficulté. Les OSBL et COOP dont le nombre d'employés est inférieur à 200 sont admissibles. Les projets visent à soutenir les démarches de diversification. L'aide financière ne peut pas être utilisée pour la réalisation d'un projet d'investissement (démarrage ou expansion) ou supporter des projets de redressement ou remboursement de dettes existantes. Les projets doivent être déposés aux représentants de la MRC. Le traitement prend 30 jours. Le taux d'aide est de 90% et l'aide ne peut excéder 25,000 \$ et elle est non remboursable.
6. **Journée de la terre.** Le 22 avril de chaque année, cette activité est promue à travers le monde et vise à favoriser le recyclage qui économise des millions d'arbres et des milliards de litres d'eau pure.
7. **Randonnée Hydro Québec.** Vendredi avant midi le 24 juin, plus de 730 cyclotouristes circuleront sur le territoire de Ste Monique. Faites connaître votre municipalité en faisant mettre en place un point d'accueil à un endroit stratégique où passeront les cyclistes.
8. **Consultation publique sur les TPI.** Le 7 avril 2011 à 19h00 à l'hôtel de ville de l'Ascension, la MRC tiendra une consultation publique sur la Planification Intégrée de Développement et d'Utilisation du territoire public intramunicipal révisée (PIDU).
9. **Ministère des Transports du Québec.** Balayage de rues, été 2011. Le ministère offre à la municipalité de défrayer les coûts de balayage mécanisé de la route 169 (rue Honfleur) à partir du pont de la rivière Péribonka, incluant l'enlèvement du sable sur la pelouse jusqu'à la résidence l'Auberge du Bon Temps. Le balayage couvre une longueur de 1040 mètres.
10. **Maurice Harvey.** Demande d'installation d'une lumière de rue dans le secteur du 325 rang 7 Ste Monique. Il y a trois résidences à moins de 300 mètres du secteur où la lumière serait installée.
11. **Christine Larouche.** Problème sur la rue de la Pointe qui se transforme en boue au printemps et en poussière l'été. Peut-on recharger cette rue convenablement pour éviter ces problèmes, quitte à la paver?
12. **Conseil Régional de l'Environnement.** Demande de commandite pour la tenue du gala méritas 2011 auquel participe des groupes d'étudiants de l'école Bon Pasteur de Ste Monique. Le CRE a visité 44 écoles et donné 285 formations et sensibilisé 6,200 élèves de la maternelle à la 6^{ième} année. Le Gala se tiendra le 4 mai prochain.

13. Jean Roch Tremblay. Le mode d'entretien d'hiver du chemin du lac à la loutre devrait être révisé lorsqu'il tombe plus de 6 pouces de neige car les résidents sont prisonniers et il y a un risque important que les services d'urgence ne puissent pas venir si on y fait appel.

14. Festival Western de Ste Monique. Demande de commandite.

Note : commentaires et résolutions sur les sujets inscrits à la correspondance...

Les sujets 1, 12 et 14 ont fait l'objet de résolutions inscrites à ce procès-verbal. Les autres sujets ont été commentés selon propos suivants...

2. Présence de chiens au 121 St Jean. Ce propriétaire et ceux avoisinants de la résidence du 121 rue St Jean ont raison d'être mécontents. Si le propriétaire est en règle parce qu'il se limite au nombre de 3 chiens, la façon dont ils incommodent les citoyens qui vivent près de cette résidence qui sert de chenil n'a rien à voir avec ce qui est acceptable. Il y aura lieu de réviser le contenu des règlements municipaux afin de permettre aux voisins de vivre dans un milieu décent puisqu'il s'agit d'un secteur au cœur du village.

3. La demande de permis pour la station service Sonerco (qui sera transformée en partie en restaurant) fait l'objet d'une publication. La demande fera l'objet d'une publication dans le journal et elle est affichée au babillard municipal. S'il y a lieu que ce projet fasse l'objet d'une opposition quelconque, celle-ci doit être faite dans le délai prescrit et selon les informations publiées.

4. Cette demande sera référée au nouveau comité consultatif d'urbanisme qui verra à faire la ou les recommandations au conseil relativement à ce projet.

5. Le fonds est disponible pour les municipalités qualifiées de dévitalisées. Il y en a cinq dans la MRC de Lac Saint Jean Est soit : Desbiens, Lamarche, St Ludger de Milot, Sainte Monique et Labrecque. Les fonds demandés pour les projets soumis au FSTD ne peuvent excéder 25 000 \$; l'aide consentie ne peut être utilisée pour consolider une dette ou être utilisée à des fins de capital de risque. Le promoteur n'est pas tenu de rembourser l'aide fournie sauf qu'il doit contribuer à 10% du projet qu'il présente.

7. La salle de l'Age d'Or a été utilisée comme lieu de rencontre l'année dernière et peut-être même auparavant. Bien que cette randonnée tombe la même journée que la Fête Nationale (St Jean Baptiste), l'activité se tient en début de journée et ne devrait perturber aucune festivité de la Saint Jean. Comme notre municipalité est bien connue pour son accueil chaleureux, il y a lieu de faire un effort supplémentaire pour accueillir ces visiteurs malgré les travaux Préco qui seront en cours.

8. La municipalité et les corporations de développement seront bien représentées lors de cette consultation publique sur l'utilisation de certaines parties des terres publiques intramunicipales.

9. Depuis plusieurs années, la municipalité fait procéder au balayage mécanisé des rues du village et la rue Honfleur, y compris l'enlèvement du sable sur la pelouse à partir de l'Auberge du Bon Temps jusqu'à l'intersection des rues Honfleur et De la Fabrique. Le ministère des Transports assume les frais de balayage de la rue Honfleur ainsi que l'intersection de la route 169 et des Rangs 6 Est et Ouest ainsi que la route du Quai. Il y a lieu de confirmer que cette entente est encore applicable.

10. Le comité qui se réunira pour évaluer les besoins en termes d'éclairage public évaluera cette demande lors d'une prochaine rencontre.

11. Les rues non pavées subissent à peu près le même sort. Le conseil devrait évaluer les priorités et déterminer à même son budget en cours quels sont les travaux d'amélioration du réseau routier qui seront réalisés.

13. Le secteur du lac à la Loutre est déneigé selon un horaire différent de l'entretien régulier. Lors de la dernière tempête, l'entrepreneur a fait preuve de bonne volonté alors qu'il a procédé au déneigement avant même que la tempête soit finie.

Dans le devis, il est mentionné que l'entrepreneur dispose d'une période de 24 heures après la tempête, pour déneiger le chemin. C'est pour cette raison que les frais de déneigement selon le taux au kilomètre sont moindres que sur le réseau en général mais depuis que la municipalité a pris en charge la gestion du service, le délai a été réduit au minimum. S'il y a lieu de donner encore un meilleur service, l'entrepreneur qui est présent à cette assemblée a entendu cette demande.

Résolution # 3 Commandite de 100 \$, société canadienne du cancer

Il est proposé par M. Gilles Cayouette, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'accorder une commandite de 100 \$ à la société canadienne du cancer dans ses efforts de recherche pour contrer cette maladie.

Résolution # 4 Gala Méritas 2010 CRE commandite 100 \$

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres d'accorder une commandite de 100 \$ au Conseil Régional de l'Environnement en vue de contribuer à la tenue du Gala Méritas 2010 du Conseil Régional de l'Environnement.

Résolution # 5 Festival Western 2011, commandite 3 000 \$

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité de verser une commandite de 3 000 \$ au Festival Western de Ste Monique pour la tenue de cette activité en 2011.

Note 1. Dorénavant, le conseil ne recevra plus de demande de commandite en assemblée régulière ou par correspondance pour les comités locaux. Les demandes devront être transmises et seront transmises d'office à la Commission des Loisirs de Ste Monique.

Note 2. Dans le cadre d'une contribution financière (1,000 \$) de la municipalité à des fins publicitaires lors du lancement de la nouvelle station 104.5 (ancienne station CFGT Alma), 40 messages radiodiffusés de 30 secondes ont été retenus. Vingt périodes de 30 secondes ont été attribuées et utilisées par le Festival de la Lotte, le reste des messages pourra être réservé au Festival Western pour couvrir les activités de cet événement.

Résolution # 6 Acceptation des comptes

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des déboursés du mois de mars 2011 de la municipalité, ladite liste étant ainsi détaillée...

Chèque	Destinataire et raison de paiement...	Montant
3071	Petite Caisse (poste)	80.29
3072	Poste Canada (médiapostes)	59.01
3073	Philippe Duchesne (déneigement toitures)	48.00
3074	Dave Larouche (déneigement toitures)	54.00
3076	Visa Desjardins (frais annuels, publication)	50.44
3077	Hydro Québec (pompes, immeubles)	1 493.89
3078	Newalta (Préco Nord)	1 692.11
3079	Environnement Sanivac (Préco Nord)	5 374.43
3080	Les Transporteurs en Vrac (Préco Sud)	4 997.41
3082	Postes Canada (timbres)	71.21
3083	Poste Canada (médiapostes)	58.37

3087	Alain Gauthier (émission des permis)	314.16
3088	Aspirateurs Alma (réparation balayeuse)	139.72
3089	ATR (taxes 8.5 %)	3.46
3090	Bell Mobilité (cellulaires)	178.64
3091	Bell (téléphone, fax)	526.02
3092	Biolab (analyse de l'eau)	179.89
3093	BNCU (essence)	171.99
3094	Carl Brisson (entraînement, frais déplacement)	425.33
3095	Construction CVD (peinture drapeaux voirie)	60.84
3096	Chem Action (testeur)	153.80
3097	CSST (ajustement 2010)	335.11
3098	CTA (tapis guichet automatique)	26.32
3099	Dicom (transport pièces)	19.46
3100	D. J. Tremblay Épicerie (frais réunion)	41.03
3101	Électriciens du Nord (Vérification électrique)	755.32
3102	Georges Bouchard (déplacement)	110.00
3103	Hydro Québec (immeubles)	261.60
3104	Jean Claude Duchesne (déplacement)	30.00
3105	Mégaburo (ordinateur, fournitures de bureau)	3 119.05
3106	Distribution MIGH (fournitures de voirie)	414.03
3107	MRC Lac St Jean Est (vidanges)	8 392.21
3108	Les Produits d'Entretien Boily (nettoyeurs)	11.34
3109	Pro Combustion (réparation fournaise)	742.56
3110	Relais Pointe Taillon (essence)	941.63
3111	RLS Saguenay Lac St Jean (cotisation 2011)	100.00
3112	Samson, Bélair, Deloitte, Touche (vér. comptable)	6 038.03
3113	Société d'Histoire LSJ (gestion des archives)	2 129.20
3114	Terrassement Belleau (entretien chemin hiver)	16 359.63
3115	Thibault & associées (valve)	167.13
3116	Tuyau Mec Inc. (eau potable)	780.39
3117	Ultramar (huile à chauffage)	1 413.48

58 320.53

PRÉCO NORD 2010

Newalta	\$1 692.11
Environnement Sanivac	\$5 374.43
	\$ 7066.54

PRÉCO SUD 2010

Transporteurs en Vrac	\$4 997.41
	\$4 997.41

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par le présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

Jean Claude Duchesne, dg sec trésorier

Résolution # 7 Travaux de modification entrée électrique hôtel de ville

Attendu que la municipalité a procédé par appel d'offres en vue de faire remplacer la boîte d'entrée électrique principale et qu'à cet effet, les soumissions suivantes ont été reçues :

Rémi Bouchard Électrique	4 508 \$ taxes en sus
Les Électriciens du Nord	5 605 \$ taxes en sus

Attendu que les soumissions reçues étaient de nature comparable et que la soumission de l'entreprise Rémi Bouchard Électrique était la plus basse;

Il est pour ces motifs proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité des membres d'attribuer le contrat des travaux de remplacement de l'entrée électrique de l'hôtel de ville à l'entreprise Rémi Bouchard Électrique.

Résolution # 8 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 56 339 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, sur une proposition de Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Mario Desbiens, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte Monique informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

COLLECTE DES ORDURES ET RECYCLAGE RUE LINDSAY

Suite à un accident qui s'est produit à Ville de la Baie l'an dernier lorsqu'un camion affecté à la collecte des ordures et faisant marche arrière a écrasé à mort un citoyen, une enquête du coroner a été réclamée afin de faire la lumière sur le sujet. Parmi les recommandations faites par le coroner, l'une d'elles mentionne de ne plus permettre le recul de ce genre de camion sur plus de deux longueurs.

La RMR a procédé à une visite de divers lieux où les camions doivent reculer pour procéder au service de la collecte. Cette manœuvre est observée dans presque toutes les rues sans issues (cul-de-sac) et suite au décès d'un citoyen qui a été écrasé à mort lors d'une manœuvre de recul d'un camion affectée à la collecte des déchets, la recommandation du coroner fera éventuellement cette année l'objet d'une loi, ce qui incite la RMR à devancer sa procédure afin d'obtenir l'autorisation des municipalités en vue de modifier les sorties de rues, aménager une virée ou obtenir une autorisation pour reculer dans les entrées privées. A Sainte Monique, le cas s'applique à la rue Lindsay et il serait possible que le camion recule dans l'entrée privée d'une résidence appartenant à Industries TLT. L'entreprise émet une condition à l'effet que s'il y avait une altération de l'entrée et qu'il était nécessaire de la recharger, que la municipalité en assumerait les frais.

Le conseil est d'avis que la municipalité acquiesce à cette demande pour cette année et que somme toute, ce problème relève de la RMR et non de la municipalité. Éventuellement, il y aura bien des endroits ailleurs où il y a un grand nombre de rues qui sont sans issue.

DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

TRAVAUX PRECO

La municipalité a procédé par appel d'offres en vue de poursuivre les travaux de remplacement des conduites (programme Préco). A cet effet, les soumissions seront reçues et ouvertes selon les travaux et dates suivantes soit :

- pour les travaux de pavage 2 mai 10H00, hôtel de ville
- pour les trottoirs et bordures 3 mai 10H00, hôtel de ville
- pour la location de machinerie 4 mai 10H00, hôtel de ville

TRAVAUX DE RÉFECTION DU GYMNASÉ

Dans le cadre du protocole d'entente entre la commission scolaire et la municipalité visant à établir les conditions afférentes à l'utilisation du gymnase, ledit protocole n'a pas été approuvé comme tel. Toutefois, comme il est nécessaire d'effectuer des travaux de réparation au gymnase et que les coûts seront à frais partagés, les membres du conseil acceptent que la municipalité contribue à ce projet en vertu de la résolution suivante...

Résolution # 9 Travaux de réfection du gymnase à frais partagés

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de confirmer la contribution de la municipalité aux travaux de réfection du gymnase de l'école Bon Pasteur à raison de 50% des frais mentionnés dans la proposition de la Commission Scolaire, les frais totaux étant estimés à 5 789.27 \$.

RAPPORT DES COMITÉS

TRAVAUX PUBLICS

On constate de façon sporadique un goût "pharmaceutique" dans l'eau potable. Bien qu'un mandat spécifique ait été attribué à un consultant (Aqua Ter Eau) pour faire les analyses et trouver une solution à ce problème, il n'existe pas en soi de test ou de procédé reconnu ou valide pour qualifier la qualité du goût de l'eau. On peut par diverses analyses confirmer son état et son contenu mais pour le goût, il n'y a pas d'indicateur ou d'analyse. Le goût déplaisant qui semble ressortir quelquefois serait attribuable à du décrochage ou nettoyage graduel des anciennes conduites en réaction avec l'eau qui est distribuée dans le réseau. Celle-ci est qualifiée d'impeccable si bien qu'elle pourrait être mise en bouteille. Le directeur des travaux publics estime que l'une des démarches qu'il faudra entreprendre sera de drainer en profondeur le réseau. Il fait remarquer que lors des travaux, la conduite d'amenée d'eau jusqu'au réservoir a été remplacée mais celle de 10 pouces en fonte qui distribue l'eau à partir du réservoir n'a pas été changée. Comme il n'y a pas de matière organique dans l'eau, le chlore ne réagit pas; alors il nettoie graduellement les anciennes conduites et ceci serait la cause du goût que l'on observe lorsque l'eau stagne dans ces tuyaux ou dans la plomberie des résidences. La tuyauterie en cuivre est plus sujette à provoquer un goût parce que ce métal réagit avec le chlore dans l'eau. La teneur ou pourcentage de chlore dans l'eau est déterminé par

un taux minimum prescrit par le MDDEP (ministère de l'Environnement) et compte tenu qu'il n'y a aucune matière organique dans l'eau, le taux de chlore est à quelques centièmes près le même à la sortie du réservoir qu'à l'extrémité du rang 6. Des données ont été recueillies auprès de la municipalité de St Henri de Taillon et on peut comparer quelques éléments dont ceux-ci :

	St Henri de Taillon	Ste Monique
Chlore libre	0.23	0.32
Chlore total	0.36	0.36
PH	6.89	7.95
Température	14.50	8.20
Turbidité	1.46	0.00

Le conseil municipal attend le rapport du consultant en vue d'entreprendre une initiative éclairée visant à améliorer les conditions actuelles.

SERVICE INCENDIE

La Régie incendie a dans ses coffres un surplus de 100 000 \$. On s'attend de hausser ce surplus de 25 000 \$ en 2011. D'ici peu, une nouvelle convention de travail sera signée avec les pompiers. En termes de taux de salaire, la Régie incendie du secteur Nord est un peu en bas des normes. Bien que ce surplus semble élevé, il ne faut pas beaucoup d'événements majeurs pour le réduire, une seule sortie peut engendrer des frais énormes. Il suffirait de trois sorties majeures et le surplus y passerait presque. Ce n'est pas tant le nombre de sorties que la quantité d'heures et d'effectifs qui a une influence importante sur le coût des interventions. Pour l'année 2010, on dénombre 99 appels pour diverses interventions dont 13 appels pour les mois de novembre et décembre. On constate que plus on fait de la prévention, moins il y a d'appels. En comparaison de l'année dernière, en février 2010 il y a eu 17 sorties alors qu'il y en a eu 6 cette année.

A Sainte Monique, on a retenu trois candidatures de pompiers, ce qui augmentera le nombre de pompier à 14 (il devrait être de 16 selon les normes); les coûts de formation seront assumés par la Régie. On constate que la moyenne d'âge est élevée. Il est tard maintenant pour recruter des nouveaux pompiers car la formation est déjà en cours mais elle sera dispensée encore l'an prochain. C'est la régie qui engage maintenant les nouveaux pompiers et non le service incendie de chaque municipalité. Les postes de pompier sont ouverts aux hommes et aux femmes. L'entretien et l'inspection des équipements dans les casernes est excellent, il atteint 100% partout. Le bonus que l'on donnait aux pompiers de Ste Monique lorsqu'ils avaient terminé la formation "pompiers" 1 est toujours offert par la Régie.

Lorsque l'on construit une nouvelle résidence, il est souhaitable d'encourager le nouveau propriétaire à faire appel au service du préventionniste de la régie. La visite proposée n'a pas pour but d'exiger quoique ce soit mais elle peut faire bénéficier le futur propriétaire de recommandations très salutaires. Il ne sera plus possible de faire des feux d'artifices à la Saint Jean, il faudra obtenir un permis. S'il y a un risque, les pompiers peuvent superviser l'événement.

Les états financiers de la Régie pour l'année 2010 sont déposés.

URBANISME

C.C.U. Le comité consultatif d'urbanisme sera de nouveau opérationnel. Les candidatures de Messieurs Ange Émile Gauthier et de Richard Belleau ont été déposées à la municipalité en vue de faire partie de ce comité. Messieurs Mario Desbiens et Francis Tremblay en feront partie en tant que représentants du conseil municipal. La résolution suivante confirme la reconnaissance de ce comité...

Résolution # 10 Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité de confirmer la reconnaissance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui sera formé de Messieurs Ange Émile Gauthier et Richard Belleau, ainsi que des conseillers suivants soit Mario Desbiens et Francis Tremblay. M. Alain Gauthier inspecteur agira en tant que personne ressource et Jean Claude Duchesne assumera le secrétariat de ce comité.

Projet de villégiature Serge Lindsay. Ce dossier avance. Il a fait l'objet d'une rencontre de la part des deux promoteurs concernés puisqu'il y avait nécessité de faire rejoindre les deux segments de rue afin d'éviter une voie sans issue, ce qui permettra également de prolonger le réseau d'aqueduc de la rue de la Pointe vers le nouveau développement. Ce dossier sera confié au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation qui devra tenir compte des normes au niveau du service incendie qui demande dorénavant aux municipalités d'éviter des voies sans issues et de corriger si possible celles qui présentent actuellement cette lacune.

Règlement 306-11. Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de Lac St Jean Est. Il autorise les usages d'hébergement et de restauration dans la zone 36 C.

LOISIRS

La commission a tenu son assemblée générale le 24 mars dernier et seuls les cinq représentants membres du comité actuel se sont présentés. Une autre réunion est prévue la semaine prochaine et l'on souhaite la venue de nouveaux membres.

MRC DE LAC ST JEAN EST

Le préfet ainsi que le directeur général de la MRC ont fait une présentation le 21 mars dernier à l'hôtel de ville de Ste Monique. Ils ont mieux fait connaître la MRC et ses mandats et orientations, ses interventions ainsi que le personnel qui en fait partie. Cette présentation a été appréciée des élus et toutes les municipalités seront visitées au cours du mois de mars et d'avril. La présentation vidéo sera disponible ultérieurement sur le site de la MRC.

Il y a eu une réunion sur le regroupement des services dont les deux champs d'activités qui ont été retenus pour le moment concernent la gestion de l'eau potable et l'urbanisme. Les municipalités ont la charge de la gestion de l'eau potable (traitement et distribution); dans ce domaine, l'absence d'un employé qualifié peut soulever des problèmes importants d'où la nécessité d'avoir un groupe de personnes ressources disponibles qui peuvent s'entraider entre municipalités. Quant à l'urbanisme et la mise en commun des services, ce dossier ne connaîtra pas de développement avant l'année prochaine.

AUTRES REPRÉSENTATIONS & ACTIVITÉS

Régie intermunicipale secteur Nord. La Régie et Arbec ont signé le protocole d'entente pour la réalisation des travaux de captage et de valorisation des biogaz du site d'enfouissement de l'Ascension. L'entente couvre une période de 15 ans, c'est une bonne nouvelle pour les municipalités et l'investissement qui résultera de ces travaux devrait consolider les emplois de cette entreprise qui réduira ses coûts d'exploitation par la transformation de cette nouvelle énergie. Il a fallu deux ans pour conclure cette entente. Les travaux seront entrepris par Arbec qui compte

réaliser ainsi des économies. Dans le sillon de la crise forestière, plusieurs entreprises ont fermé leurs portes mais Arbec s'est bien positionnée en valorisant l'aspect énergétique des biogaz. Il n'est pas exclu que les municipalités encaissent des redevances au cours des prochaines années suite à cette entente. Si, pour des raisons imprévues, Arbec cessait ses opérations, les droits sur les biogaz reviendraient à la MRC et à la Régie. Les biogaz non consommés pourront être utilisés pour les besoins de nouvelles entreprises s'il y avait lieu puisqu'on a estimé qu'il pourrait y avoir un surplus en ce sens. Même si pour le moment le marché des "crédits carbone" n'est pas en vigueur, la seule présence des biogaz et la possibilité à la limite de les éliminer au moyen d'une torchère représente une opportunité de réduire les gaz à effets de serre et d'en tirer un revenu lorsque l'entente de Kyoto sera en force.

Comité de Bienvenue. L'invitation en vue de célébrer la naissance des nouveaux nés tient bon et c'est au début de mai que cette activité sera tenue plutôt qu'au mois d'avril. Il y a huit (8) nouveaux nés qui ont été enregistrés et on croit qu'il y en a eu plus mais tous les parents ne se sont pas inscrits.

Le Cercle de l'Age d'Or. Il y aura une conférence sur l'alimentation qui se tiendra à la salle de l'Age d'Or et qui est dédiée spécialement aux personnes diabétiques ou sujettes à des problèmes liés au cholestérol. Cette conférence sera dispensée par une intervenante du CLSC. Une soirée d'information sera également offerte sur divers sujets (testaments, succession, contrats, etc) mardi le 5 avril prochain au même endroit.

Quad. Le tracé du sentier pour les Quad a été retenu et approuvé par le comité régional et a été transmis au CRE pour être reconnu officiellement et de manière définitive. Une fois reconnu, rien ne devrait empêcher sa réalisation future s'il y a des montants qui sont consacrés pour le développement de ce sentier.

MENTIONS A L'ITEM VARIA

États financiers. Les états financiers 2010 de la municipalité, de l'OMH et de la Régie intermunicipale du secteur nord seront déposés sous peu. Deux des trois états financiers sont en phase de révision.

Entretien de la passerelle. La passerelle est fort limitée en termes de charge morte; c'est pourquoi il ne faut pas tolérer plus d'un pied de neige sur son pavé. Lorsqu'il manque de neige, il faut en ajouter sinon on déplore l'usure du pavé qui cause des incon vénients majeurs aux cyclistes. A chaque fois qu'il y a une intervention à faire, on rejoint la municipalité de Ste Monique. Il a été suggéré de poser avant l'hiver un contreplaqué ¾ de pouce sur le pavé pour réduire les bris reliés à la friction des patins sur les poutres du pavé. Il est impensable d'envisager de les remplacer même si les cyclistes s'en plaindraient. L'entretien revient aux deux clubs de motoneigistes qui ont signé l'entente mais ni l'un ni l'autre ne veut en assumer la charge. S'il est question de poser un contreplaqué et que cette solution soit retenue, pourquoi la MRC concernée n'en assumerait-elle pas les frais d'achat et que la pose soit effectuée par les clubs de motoneigistes? Ce sujet sera débattu lors d'une prochaine séance de la MRC, du moins celle de Lac St Jean Est. Ce problème se doit d'être réglé avant l'automne car il revient chaque année. Pour protéger le pavé, on avait posé du tapis de caoutchouc qui était en fait des lisières de convoyeurs dont le poids était si considérable que plusieurs personnes ne pouvaient à peine les déplacer une fois posée (l'une d'entre elle pesait 2 000 livres). L'absence d'une personne qualifiée ou attirée à son entretien est un problème criant et on ne peut pas circuler sur cette passerelle avec n'importe quelle machinerie ou équipement car il y a des limites à sa charge morte. Il y aura lieu d'écrire une lettre aux 2 MRC afin de leur faire connaître ce problème ainsi que copie conforme aux deux clubs de motoneigistes, au Quad et à la corporation de la véloroute.

Conciergerie. Le contrat de conciergerie arrive à terme au début de mai. Ces travaux sont assumés dans les immeubles de la municipalité par M. Raymond Lindsay et jusqu'à présent, tous les commentaires sont unanimes en vue de confirmer que tout le monde est satisfait de ses services. Il lui arrive d'être sollicité par d'autres organismes afin de faire des travaux de conciergerie (entre autre le décapage de plancher) et tous les commentaires sont positifs à ce sujet. En conséquence, le conseil municipal renouvelle son contrat pour une période d'un an en vertu de la résolution suivante...

Résolution # 11 Contrat de conciergerie, prolongation d'un an

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité des membres de prolonger le contrat d'entretien ménager de M. Raymond Lindsay qui est affecté à cette tâche et d'indexer ce renouvellement de 2%.

Résolution # 12 Motions de sympathies (décès M. Camil Tremblay)

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité de voter une motion de sympathies à l'endroit de la famille de M. Camil Tremblay suite au décès de celui-ci, jeudi le 24 mars dernier.

Note : M. Tremblay avait supervisé la plupart des travaux de la municipalité à titre de consultant (ingénieur) au cours des 20 dernières années.

Coop Jeunesse de Services. La coopérative sera en nouveau en activité cette année. Le salaire des animateurs et/ou animatrices ne sont pas subventionnés en totalité pour coordonner les activités de la coopérative qui a une mission fort importante et appréciée auprès de la jeunesse locale. L'an dernier, 13 jeunes ont pu connaître leur première expérience d'emploi par leurs débuts à la coopérative. De ceux-ci, dix (10) ont persévéré jusqu'à à fin de l'été. L'Auberge Ile du Repos aura recours aux services de la CJS cette année. Parmi les activités de financement de la CJS figure le barrage routier qui a rapporté 2 000 \$ l'an dernier. Le conseil estime qu'il est salutaire d'appuyer les démarches de la CJS et d'appuyer financièrement cet organisme...

Résolution # 13 Commandite de 750 \$ à la CJS édition 2011

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité des membres de verser une commandite de 750 \$ à la Coopérative Jeunesse de Services de Ste Monique pour la tenue de ses activités de création et de soutien à l'emploi pour les jeunes de 12 à 17 ans qui fréquentent l'école.

Site Internet. Le site a une adresse qui lui est attribuée. Il faut composer les textes qui seront inclus aux diverses pages et contenu du site. Il y aurait lieu de valider les images et les textes avant de fermer le dossier afin que la municipalité puisse être satisfaite de ce projet et qu'il soit efficacement opérationnel.

Culture pour tous. Deux activités ont été tenues à Sainte Monique, l'une le 18 février (TAM TAM) et la dernière activité de Culture pour tous qui se tenait à Ste Monique le 21 mars dernier avait pour thème un cours de percussions. Ces activités ont été appréciées du public.

Village relais. La municipalité de Sainte Monique présente les conditions requises pour son inscription éventuelle au programme "village relais". A chaque segment de 45 kilomètres, il faudrait ou devrait y avoir un village relais.

On doit retrouver dans celui-ci les services tels que camping, restaurant, essence, épicerie, etc. Lorsqu'une municipalité se qualifie en vertu de ce programme et qu'elle est reconnue comme tel par le ministère des Transports, elle reçoit une aide financière de ce ministère. La résolution suivante fait foi de l'intention de la municipalité d'être inscrite à ce programme...

Résolution # 14 **Inscription au Village Relais**

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité d'adresser une demande au ministère des Transports du Québec en vue d'inscrire la municipalité de Ste Monique comme étant reconnue à titre de "village relais".

Biomasse. La municipalité a été approchée et une démarche avait été amorcée concernant un projet de chaufferie communautaire à partir de la biomasse. Ce projet n'a pas fait l'objet de développement et il y aurait lieu de s'informer dans le but de savoir si le consultant qui était en charge d'un projet pilote à Saint Ludger de Milot anticipe prendre en charge celui de Sainte Monique.

Estrades. Les estrades qui ont été utilisées pour le dernier festival d'été (courses de tracteur à gazon) devront être ramenées à leur lieu d'entrepôt afin qu'elles soient disponibles pour la prochaine activité publique.

PERIODE DE QUESTIONS

Question 1. Les propriétaires du lac à la Loutre auront-ils un jour le service de collecte des ordures et de recyclage?

Réponse. Le camion qui dispense le service ne pourra pas se rendre jusqu'au lac à la Loutre, l'infrastructure du chemin ne le permettrait pas. Toutefois, au coin du rang 10, il serait plausible ou possible d'installer des conteneurs pour desservir les gens du secteur concerné. On peut imaginer que si les conteneurs sont visibles, ils seront remplis à pleine capacité par des usagers lorsqu'ils passeront devant et sans qu'ils contribuent au service. A la prochaine assemblée, le conseil saura combien il coûte pour faire installer deux conteneurs au rang 10.

Question 2. Il y a des arbres dont les branches envahissent l'emprise du chemin ou qui recouvrent en hauteur l'espace carrossable de la route. Peut-on élaguer ces branches?

Réponse. Les arbres sont sur des emplacements privés sauf qu'à partir du moment où les gens veulent avoir un chemin et que la municipalité assume les frais d'entretien, ils doivent aussi collaborer et reconnaître leur responsabilité. En ce sens, il devrait être permis d'élaguer ces branches. Une inspection sera faite en ce sens.

Question 3. Avec vous prévu un budget pour réparer le rang 7 ou la rue de la Pointe?

Réponse. Le conseil a adopté un budget global de voirie. Ce budget est au départ limité à certaines interventions. Reconstruire de façon convenable la route du rang 7 coûterait 2.7 M \$, c'est 1M\$ de plus que tout le budget de la municipalité. Le conseil envisage réparer certains bris dans le rang 7, ce qui n'exclut pas que d'autres parties de routes soient aussi rechargées ou pavées. En ce qui concerne le pavage, la municipalité a investi 100 000 \$ par année et c'est peu par rapport aux besoins. Il y a des choix à faire. Le conseil évaluera les priorités après que le dégel sera terminé, le tout selon l'état des chemins. Au cours des deux dernières années,

le conseil a priorisé certaines réfections dans le rang 7 mais il faudra en mettre davantage. Le conseil a demandé une aide financière au député provincial pour obtenir des fonds supplémentaires dans ce domaine. On ne peut pas faire tout en une seule année.

Question 4. Le conseil fera-t-il quelque chose pour améliorer l'état de la chaussée sur la rue Simard?

Réponse. Une partie sera refaite à neuf mais ce n'est pas le segment qui est le plus détérioré. Pour le moment, le pavage des rues du village suit le programme de remplacement des infrastructures.

Question 5. La municipalité s'est-elle inscrite au programme offert par la Régie des Matières résiduelles en vue de favoriser l'achat de couches lavables?

Réponse. Non pas encore mais elle y donne suite dans la résolution suivante...

Résolution # 15 Programme de couches lavables

Attendu que les couches jetables constituent le type de déchets qui vient en troisième position pour l'article que l'on retrouve le plus souvent dans les sites d'enfouissement au Québec;

Attendu qu'il faut 200 ans et plus à une couche jetable pour se décomposer et que ce type de déchet représente une entrave sérieuse à la qualité de l'environnement;

Attendu que la municipalité estime qu'elle peut collaborer au programme offert par la RMR en vue d'offrir la possibilité aux jeunes ménages de participer à l'achat de couches lavables;

Il est pour ces motifs proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte Monique soit inscrite au programme de la RMR en vue de favoriser l'achat de couches lavables et participe financièrement à ce programme.

Résolution # 16 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée à 21H45

M. Georges Bouchard, maire

Jean Claude Duchesne, dir. général